



PARTICIPATION INTÉRESSEMENT 2022

Suite aux résultats 2021 du Groupe Orange, présentés par la Direction ce 17 février, vous trouverez ci-dessous les montants de la participation et de l'intéressement 2022.

Devant notre détermination pour obtenir des mesures en faveur du pouvoir d'achat, la direction a octroyé un supplément d'intéressement de 11 M€. Cette somme, qui représente 0,29 % de la masse salariale, fera l'objet d'une négociation le 24 février pour ajuster sa répartition en faveur des plus petits salaires.

Rémunération annuelle (montant brut)	Intéressement		Supplément d'intéressement (1)		Participation (2)		Total reconnaissance résultats		Total en mois de salaire
	en montant	en %	en montant	en %	en montant	en %	en montant	en %	
20 000 €	1 970 €	9,9%	130 €	0,7%	920 €	4,6%	3 020 €	15,1%	1,8
30 000 €	2 100 €	7,0%	140 €	0,5%	950 €	3,2%	3 190 €	10,6%	1,3
40 000 €	2 240 €	5,6%	150 €	0,4%	1 170 €	2,9%	3 560 €	8,9%	1,1
50 000 €	2 370 €	4,7%	160 €	0,3%	1 400 €	2,8%	3 930 €	7,9%	0,9
60 000 €	2 500 €	4,2%	160 €	0,3%	1 620 €	2,7%	4 280 €	7,1%	0,9
70 000 €	2 640 €	3,8%	170 €	0,2%	1 840 €	2,6%	4 650 €	6,6%	0,8
80 000 €	2 770 €	3,5%	180 €	0,2%	2 060 €	2,6%	5 010 €	6,3%	0,8

Montants pour une activité à temps plein et une présence 12 mois durant l'année.

(1) Supplément d'intéressement : montants calculés selon les modalités de répartition définies dans l'accord d'intéressement, sous réserve d'une modification de ces modalités négociée dans un accord spécifique.

(2) Participation : le premier niveau de salaire prend en compte le salaire plancher prévu par l'accord.

Le montant de votre participation sera versé sur la paie d'avril et de votre intéressement sera versé sur celle de mai, si vous choisissez cette solution plutôt que le versement sur votre PEG ou votre PERCO.

Sans choix de votre part :

- la participation est versée pour moitié sur le PERCO et pour l'autre moitié sur le PEG,
- l'intéressement est versé sur le fonds Equilibris du PEG.

Grâce aux accords intéressement et participation signés par FOCom, vous allez bénéficier en 2022 d'un montant de rétribution collective allant de 0.8 à 1.8 mois de salaire.

Nous attendons de la part de la Direction qu'elle déploie une politique de rémunération ambitieuse notamment à l'occasion des négociations salariales.

Quant aux plus de 300 millions d'euros d'économies réalisées grâce au plan *Scale Up* et pour lesquelles « il faut accélérer collectivement nos efforts », FOCom en dénonce les conséquences désastreuses, et notamment la succession des plans de transformation « coûteux » tant sur le volet humain que financier.

FOCom continue de se battre pour défendre vos droits



J'adhère à FOCom en ligne

